

DELIBERATION N° 90/05-10 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur REMY informe l'Assemblée qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif par Madame LECLERC, agent de service, en date du 24 Avril 1990.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
par 24 voix pour et 4 contre, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,
- de désigner Maître THIRY pour présenter un mémoire et défendre les intérêts de la Commune,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.